PROTOCOLE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE L'U.V. « BIOMATERIAUX, BIOCOMPATIBILITE, TECHNOLOGIE DES DISPOSITIFS MEDICAUX »

Responsable : Professeur D. HARTMANN
Année 2013-2014

1. La présence en cours et aux visites d'usines ou d'établissements est fortement souhaitée, tenant compte des obligations de service

2. Au cours de l'année, en plus des enseignements et des visites, chaque étudiant rédigera un mémoire sur un sujet expérimental ou bibliographique portant sur les dispositifs médicaux. Ce mémoire devra être déposé au Secrétariat du responsable de l'U.V. au moins 15 jours avant l'examen de soutenance et en 3 exemplaires.

3. L'examen se déroule en 2 sessions :
   Pour l'écrit, la 1ère a lieu en avril ou mai et la 2ème en septembre ou octobre
   Pour le mémoire, la 1ère a lieu en juin et la 2ème en septembre

EXAMEN

Il comporte 2 épreuves :

- Une soutenance du mémoire avec un temps de présentation qui ne doit pas dépasser 10 minutes. Puis l'interne répond aux questions du Jury pendant 5 à 10 minutes.
  Le mémoire écrit est noté sur 10 et la présentation est également notée sur 10.
  Une présentation par informatique est possible si le support a été remis 48 heures avant l'épreuve.

- Une épreuve écrite de contrôle des connaissances avec 3 à 6 questions à traiter en 1H30, cette épreuve est notée sur 20 et toute note ≤ 5/20 est éliminatoire pour la session.

- Pour valider l'U.V., l'interne devra avoir passé les 2 épreuves et avoir la moyenne pour le total des 2 épreuves sans note éliminatoire.

- Chacune des 2 épreuves où l'interne a eu la moyenne est validée et conservée pour la 2ème session.

Fait à Lyon le 20 Novembre 2013.

Professeur D. HARTMANN